Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE L'ALIMENTATION, DE LA PÊCHE, DE LA RURALITE ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Direction générale de l'alimentation
Service de la prévention des risques sanitaires de la production primaire
Sous-direction de la santé et protection animales
Bureau de la santé animale

Adresse : 251 rue de Vaugirard - 75 732 PARIS CEDEX 15
Suivi par : C. Marcé - Tél : 01.49.55.84.63
Courriel institutionnel : bsa.dgal@agriculture.gouv.fr

NOR : AGRG1207969N
Réf. Interne : 1202016
MOD10.21 D 22/09/10

NOTE DE SERVICE

DGAL/SDSPA/N2012-8062

Date: 19 mars 2012

A l'attention de mesdames et messieurs les Préfets

Date de mise en application :	Immédiate
Abroge et remplace :	DGAL/SDSPA/N2010-8345
Date d'expiration :	Sans objet
Date limite de réponse :	-
Nombre d'annexe :	4
Degré et période de confidentialité :	Restreint à la liste de destinataires

Objet : Rapport annuel porcin 2010

Références :

- Décision 2008/185/CE du 21 février 2008 établissant des garanties supplémentaires concernant la maladie d'Aujeszky pour les porcs destinés aux échanges intracommunautaires et fixant les critères relatifs aux renseignements à fournir sur cette maladie ;
- Arrêté ministériel du 28 janvier 2009 fixant les mesures techniques et administratives relatives à la prophylaxie collective et à la police sanitaire de la maladie d'Aujeszky dans les départements reconnus « indemnes de maladie d'Aujeszky » ;
- Arrêté du 24 novembre 2005 relatif à l'identification porcine ;
- Note de service DGAL/SDSPA/N2011-8063 du 09 mars 2011 relative au rapport annuel porcins – questionnaire 2010 ;
- Note de service DGAL/SD/SPA/SDRRCC/N2008-8187 du 23 juillet 2008 relative à la peste porcine classique – prélèvements sanguins à l'abattoir.

Résumé : La présente note de service a pour objet de présenter en détail le rapport annuel porcin 2010, ce rapport ayant fait l'objet d'articles synthétiques dans le numéro spécial du bulletin épidémiologique Anses / DGAL.

Mots-clés : rapport annuel porcin - 2010

Destinataires	
Pour exécution	**Pour information :** DDecPP DRAAF

I - Bilan annuel 2010

Les données du bilan 2010 ont été analysées conjointement par la DGAl et les experts scientifiques de l'Anses afin d'enrichir la présentation statistique d'une véritable interprétation des données.

Les chapitres correspondant à chaque maladie ont été intégrés au n°46 spécial MRC – Bilan 2010 du Bulletin Epidémiologique Santé Animale – Alimentation de l'Anses / DGAl. Les bulletins épidémiologiques sont disponibles au format électronique à l'adresse suivante :
http://www.afssa.fr/bulletin-epidemiologique/index.htm

Les maladies suivantes ont été incluses :
Tuberculose bovine, Brucellose bovine, Leucose bovine enzootique, Encéphalopathie spongiforme bovine, Rhinotrachéite infectieuse bovine, Hypodermose bovine, Fièvre catarrhale ovine, Fièvre catarrhale ovine : surveillance entomologique, Brucellose ovine et caprine, Encéphalopathies spongiformes des petits ruminants, Brucellose porcine, Maladie d'Aujeszky, Peste porcine classique, Influenza aviaire, Maladie de Newcastle, Salmonella chez les espèces Gallus Gallus et Meleagis gallopavo, Anémie infectieuse des équidés, MRC des poissons, Maladies et troubles des abeilles, Maladies exotiques.

En complément à ce travail de synthèse, la présente note d'information a pour objet de présenter en détail certains éléments du rapport annuel porcin ne figurant pas dans les articles.

98 DD(CS)PP ont répondu au questionnaire, soulignant ainsi une légère augmentation du nombre de retours par rapport au précédent questionnaire de 2009 (94 réponses alors), les questionnaires n'étant toutefois pas toujours rempli dans leur totalité.

II - Qualité des données transmises et résultats

La qualité des données recueillies est assez hétérogène.

Certains départements n'ont pas répondu de façon complète aux questions. Ainsi, certains ont renseigné le questionnaire sur les données relatives à la surveillance de la maladie d'Aujeszky sans renseigner les informations relatives à la surveillance de la PPC (le nombre d'éleveurs en sélection-multiplication en prophylaxie maladie d'Aujeszky et PPC diffèrent) ou sans renseigner les informations relatives aux effectifs porcins (nombre d'élevages, nombre de porcins). Les taux de réalisation des prophylaxies ne peuvent donc être connus, et, plus généralement, le plan de surveillance tel que prévu au niveau national ne peut être évalué, que ce soit au niveau national ou au niveau local. Toutefois, ce non renseignement des effectifs s'explique notamment par la gestion de la déclaration d'activité par BDPORC depuis 2010 et l'absence de données à jour dans Sigal. Une transmission des informations de la déclaration d'activité saisies dans la base BDPORC en date de mars 2010 a été réalisée, mais cette transmission n'a pas été effectuée en même temps que le questionnaire et ne portait pas sur l'ensemble des déclarations d'activité qui n'avaient pas encore toutes été saisies dans la base de données. En mars 2011, 75% des déclarations d'activités avaient été retournées à BDPORC et étaient en cours de saisie. La mise en place du flux entre BDPORC et SIGAL programmée pour le printemps 2012 devrait permettre de résoudre ce problème pour le questionnaire 2012 en mettant à jour les effectifs tant en nombre d'exploitations que de porcins dans Sigal. Cependant, le système ne sera pas encore fonctionnel pour la date de rendu du questionnaire 2011. Aussi, il vous sera envoyé, en même temps que le questionnaire, une extraction actualisée de la base BDPORC de façon à ce que vous puissiez compléter les données d'effectifs du questionnaire.

Par ailleurs, le format du questionnaire a changé. Le questionnaire 2010 a été réalisé sous excel. L'objectif d'une telle modification était de simplifier l'analyse des données récoltées. Cependant cette simplification du travail d'analyse n'est réelle que si les champs sont remplis de façon homogène. Malgré les instructions de la note de service N2011-8063 du 09 mars 2011, des commentaires ont ainsi été insérés dans certains champs alors qu'une page de commentaire était mise à disposition en fin de questionnaire. Des champs ont été laissés vides ne permettant pas de différencier les non réponses liées au fait que la DDecPP n'est pas concernée par la question des réelles absences de réponses. L'importance de suivre les consignes en terme de saisie et de rendu des résultats vous est rappelée afin de permettre une interprétation non équivoque et de faciliter cette interprétation.

Certaines données n'ont pas pu être interprétées correctement en raison de l'imprécision de certaines questions, qu'il conviendra de reformuler ou compléter en vue des prochains rapports annuels.

Il convient de rappeler que les résultats de la surveillance permettent d'évaluer les actions mises en place sur le terrain (en vue d'éventuels ajustements, telles que des actions de sensibilisation / information vers les différents acteurs, de révision le cas échéant des plans de surveillance) et également de s'assurer du statut indemne des élevages porcins vis-à-vis des trois grandes MRC.

Vous trouverez ci-dessous un certain nombre de commentaires spécifiques, ainsi que, en annexe, le détail de certaines réponses ne figurant pas dans le numéro spécial du BE Anses / DGAL.

1. Effectifs (annexe I)

Les résultats observés en matière d'effectifs permettent de donner une tendance générale, mais doivent être pris avec une certaine précaution compte tenu du fait que la totalité des déclarations d'activité n'avaient pas été reçues ou saisies par BDPORC au moment de l'extraction de mars 2011. Par ailleurs les dénominations utilisées par BDPORC dans cette extraction n'ont pas permis de différencier certains types d'élevages (type d'élevage « autre » ou « inconnu ») et contribuent à l'imprécision des effectifs rapportés.
Enfin, l'épisode d'Aujeszky survenu dans le sud ouest de la France rappelle la nécessité de connaître et de s'assurer de l'enregistrement des élevages, dont ceux de plein air qui sont considérés comme étant à risque d'introduction de brucellose et de maladie d'Aujeszky à partir de la faune sauvage.

Il convient dans ce cadre de rappeler aux vétérinaires sanitaires l'importance de connaître l'ensemble des élevages porcins du département (porcs domestiques et sangliers d'élevage), et leur rôle dans la sensibilisation des éleveurs – détenteurs vis-à-vis de leurs obligations en matière d'identification.
Par ailleurs, le rapatriement automatique des sites porcins depuis la BDNI dans SIGAL permettra de disposer d'une liste des sites porcins actualisée.

2. Surveillance de la PPC (annexe II)

Certaines réponses amènent à constater que le taux de réalisation de la prophylaxie en élevage et à l'abattoir n'est pas de 100%.

Au niveau national, alors que 533 élevages de sélection-multiplication sont recensés par BDPORC, 405 sont rapportés par les DDecPP comme ayant fait l'objet d'une surveillance (7387 animaux dépistés).

Par ailleurs, à l'abattoir,

- En matière de surveillance virologique, 2 départements sur les 9 concernés n'ont pas réalisé l'ensemble des prélèvements qui leur était attribué. Quatre des 7 régions concernées ont réalisé l'ensemble des prélèvements demandés, 3 ont réalisés moins de 50% des prélèvements demandés.
- En matière de surveillance sérologique, 14 départements sur les 29 concernés n'ont pas réalisé l'ensemble des prélèvements qui leur était attribué. Trois des 15 régions concernées ont réalisé l'ensemble des prélèvements demandés, 7 ont réalisés plus de 95% et 6 ont réalisés moins de 50% des prélèvements demandés.

L'information sur le type de porc prélevé n'est par ailleurs pas connue (reproducteur ou charcutier selon la dérogation prévue par la note de service NS DGAL/SD/SPA/SDRRCC/N2008-8187 du 23/07/2008).

Ces taux de réalisation à l'abattoir soulignent la difficulté à mettre en place le plan de surveillance. Toutefois, il convient de souligner que ces prélèvements sont nécessaires au maintien du maillage des laboratoires agréés et au maintien du statut indemne de la France au regard de la PPC. Une réflexion visant à réviser ce plan de surveillance est en cours. Dans l'attente, le plan de surveillance est maintenu.

Par ailleurs, certaines réponses se sont révélées incohérentes :

- Certains départements mentionnent un nombre d'élevages dépistés en maladie d'Aujeszky et en peste porcine différent alors que les mêmes élevages (sélection-multiplication) sont visés par ces 2 prophylaxies ;
- Certains départements rapportent un nombre inférieur de recontrôles suite à des sérologies de 1ère intention non négative par rapport à celui rapporté par le LNR ;
- Concernant les résultats sérologiques non négatifs observés en PPC, pour quelques départements, le nombre de résultats positifs en première intention était équivalent au nombre de prélèvements réalisés dans le cadre de la prophylaxie, laissant penser à une erreur de saisie. Cette

erreur de saisie avait déjà été rapportée lors du questionnaire annuel précédent.

3. Surveillance de la maladie d'Aujeszky (annexe III)

Comme pour la PPC, certaines réponses amènent à constater que le taux de réalisation de la prophylaxie en élevage n'est pas de 100%, notamment dans les élevages plein air. Il convient toutefois de relativiser ces chiffres étant donné que les données de recensement et de surveillance ne proviennent pas de la même source et que les données de recensement ne sont pas exhaustives.

Par ailleurs, comme pour la PPC, certaines réponses se sont révélées incohérentes.
Ces erreurs ont conduit à ne pas pouvoir prendre en compte toutes les informations transmises, ou à ne les prendre en compte que pour les départements pour lesquels ces informations étaient complètes. Elles empêchent ainsi de réaliser une bonne évaluation des dispositifs de surveillance au niveau national, et également de s'assurer du maintien du statut indemne.
Elles soulignent également l'importance de contrôler la cohérence des données à l'échelon local avant transmission à la DGAL.

Des élevages hors sol ont été dépistés en 2010 et ceci malgré l'absence d'obligation réglementaire de surveillance des élevages de production hors sol en application de l'arrêté ministériel du 28 janvier 2009. La proportion d'élevages dépistés est toutefois faible. Ces élevages sont répartis dans plusieurs départements correspondant à 11 régions différentes. Parmi ces 11 régions, 3 ont fait l'objet de plus de 200 prélèvements. Le choix des élevages dépistés et la raison d'un tel dépistage n'est pas connu par la DGAL.

Les taux de réalisation dans les élevages hors sol sont indiqués en annexe III, tableau 3.

4. Bilan financier (annexe IV)

Les dépenses mentionnées sur la ligne « DGAL » sont les suivantes :
- dans le cadre d'une convention financière avec l'ASP (agence sanitaire porcine), la DGAL participe à la surveillance de la maladie d'Aujeszky (montant de 45 272 euros) et de la PPC (montant de 37 289 euros)
- dans le cadre de la surveillance et de la gestion du foyer de PPC dans la faune sauvage dans les Vosges du Nord (départements de la Moselle et du Bas Rhin), la DGAL prend en charge les coûts liés au dépistage, à la vaccination (arrêt en juin 2010), à l'indemnisation des venaisons pour un montant de 1 067 433 euros.

En 2010, le bilan financier était le suivant :
- Pour la maladie d'Aujeszky : 80 502 euros ont été dépensés pour la surveillance, et 95 166 euros pour la police sanitaire ;
- Pour la peste porcine classique (en dehors de la gestion du foyer chez les sangliers sauvages) : 210 784 euros pour la surveillance, et 1 038 906 euros pour la police sanitaire ;
- Pour la brucellose porcine : 11 311 euros dépensés.

Le Directeur Général Adjoint

Chef du service de la coordination des actions sanitaires

C.V.O.

Jean-Luc ANGOT

Annexe I : effectifs porcins déclarés

Contexte

La filière porcine étant intégrée et hors sol pour la majeure partie de la production, certains allègements aux dépistages ont pu être introduits, n'étant maintenus que dans certains élevages considérés comme étant « à risque » pour la maladie concernée (exemple : élevages de sélection – multiplication et plein air pour la maladie d'Aujeszky).

Ces allègements sont conditionnés à la connaissance exacte du type d'élevage, pour lesquels les DDecPP étaient informés grâce à la déclaration d'activité porcine, basée sur l'arrêté du 6 juillet 1990[1]. Le principe de cette déclaration d'activité a été repris par arrêté ministériel du 20 octobre 2010 modifiant l'arrêté du 24 novembre 2005. Il est à noter que cette déclaration d'activité ne concerne actuellement pas les sangliers. Par conséquent, les données issues de BDPORC pour les sangliers ne sont pas issues de la déclaration évoquée ci-dessus et peuvent ne pas être à jour ou ne pas être complètes.

Résultats

Le recensement du nombre d'élevages et de porcins en 2010 (extraction BDPORC de mars 2011) figure dans les tableaux suivants :

Tableau 1 : nombre d'élevage et de porcs domestiques recensés en 2010

Etablissements détenant des porcs domestiques	nombre total de cheptels	nombre de cheptels en plein-air	nombre de reproducteurs	Nombre de porcs en post-sevrage	nombre de porcs à l'engrais
Sélectionneurs	115	10	19234	53950	115
Multiplicateurs	418	15	65497	189293	418
Naisseurs	1534	227	199106	226515	1534
Naisseurs-engraisseurs	6531	734	863540	2784603	6531
Post-sevreurs	1951	109	2141	684491	1951
Engraisseurs	7302	765	1592	233201	7302
Autre	1665	437	1066	4989	13530
Inconnu	4635	34	7945	40181	91549
TOTAUX partiels (Sélection, Multiplication, PN, NE, PS, E)	**17851**	**1860**	**1151110**	**4172053**	**8914831**
TOTAUX	**24151**	**2331**	**1160121**	**4217223**	**9019910**

Tableau 2 : nombre d'élevage et de sangliers recensés en 2010

Etablissements détenant des sangliers	nombre total de cheptels	nombre de reproducteurs	Nombre de sangliers en post-sevrage	nombre de sangliers à l'engrais
Production	53	119	182	350
Sélection	24	93	0	10
Autre	104	1020	307	1598
Inconnu	1	5	0	0
TOTAUX	**182**	**1237**	**489**	**1958**

Concernant les élevages de sangliers, ont été recensés 433 élevages de repeuplement (3523 reproducteurs), 204 élevages de boucherie (608 reproducteurs). 9 départements n'ont pas fourni de données sur ce type d'élevage.

1 Arrêté du 6 juillet 1990 relatif à l'organisation de la lutte contre la maladie d'Aujeszky sur l'ensemble du territoire national

Annexe II : surveillance de la PPC

Tableau 1 : Suivi de la surveillance de la peste porcine à l'abattoir par région

Région	Nombre de sérologies attendues	Nombre de sérologies réalisées	% réalisation	Nombre de virologies attendues	Nombre de virologies réalisées	% réalisation	Nombre de reproducteurs abattus
ALSACE	180	107	59,4	200	241	120,5	964
AQUITAINE	270	262	97		0		2302
AUVERGNE	830	440	53	300	150	50	24225
BASSE-NORMANDIE	400	166	41,5	-	0	-	13415
BOURGOGNE	50	50	100		0		65
BRETAGNE	4400	4408	100,2	1000	996	99,6	189964
CENTRE	90	76	84,4	80	0	0	3869
DOM	250	250	100	-	0	-	2465
FRANCHE-COMTE	50	0	0	-	0	-	544
LORRAINE	20	0	0	-	0	-	334
MIDI-PYRENEES	670	639	95,4	500	500	100	40820
NORD-PAS-DE-CALAIS	1100	292	26,5	500	292	58,4	326
PAYS-DE-LA-LOIRE	800	781	97,6	420	419	99,8	92940
POITOU-CHARENTES	270	202	74,8	-	0	-	12053
RHONE-ALPES	830	823	99,2	-	0	-	9067
TOTAL	**10 210**	**8 496**	**83,2%**	**3 000**	**2598**	**86,6%**	**393 400**

Tableau 2 : Suivi de la surveillance de la PPC dans les élevages de sélection multiplication par région

Région	Nombre de Sélectionneurs Multiplicateurs recensés*	Nombre de reproducteurs recensés*	Nombre de Sélectionneurs Multiplicateurs dépistés	Nombre de reproducteurs dépistés
ALSACE	5	1379	5	76
AQUITAINE	15	2164	20	257
AUVERGNE	14	2436	6	225
BASSE-NORMANDIE	35	6009	35	1150
BOURGOGNE	13	2442	9	180
BRETAGNE	186	25266	136	2012
CENTRE	20	4578	11	181
CHAMPAGNE-ARDENNE	9	2047	9	142
CORSE	3	12		
DOM (Réunion)	15	1211	1	80
FRANCHE-COMTE	2	467	6	79
HAUTE-NORMANDIE	6	1378	0	0
ILE-DE-FRANCE	0	0	2	28
LANGUEDOC-ROUSSILLON	3	465	5	105
LIMOUSIN	8	896	6	207
LORRAINE	8	1737	25	376
MIDI-PYRENEES	26	4160	2	225
NORD-PAS-DE-CALAIS	18	2958	87	1245
PAYS-DE-LA-LOIRE	106	15371	6	194
PICARDIE	6	1421	16	231
POITOU-CHARENTES	31	6338	0	0
PROVENCE-ALPES-COTE-D'AZUR	1	150	5	85
RHONE-ALPES	12	2072	5	76
TOTAL	**542**	**84957**	**392**	**7078**

SO : sans objet

* : Source = extraction BDPORC de mars 2011

Annexe III : surveillance de la maladie d'Aujeszky

Tableau 1 : synthèse de la surveillance des élevages de sélection multiplication au regard de la maladie d'Aujeszky par région

Région	nombre de SM recensés*	nombre de reproducteurs recensés*	nombre d'élevages dépistés	nombre de reproducteurs testés
ALSACE	5	1379	5	365
AQUITAINE	15	2164	25	1086
AUVERGNE	14	2436	57	1094
BASSE-NORMANDIE	35	6009	9	720
BOURGOGNE	13	2442	33	1553
BRETAGNE	186	25266	155	7926
CENTRE	20	4578	14	853
CHAMPAGNE-ARDENNE	9	2047	9	562
CORSE	3	12	0	0
DOM	15	1211	12	834
FRANCHE-COMTE	2	467	1	80
HAUTE-NORMANDIE	6	1378	6	76
ILE-DE-FRANCE	0	0	SO	SO
LANGUEDOC-ROUSSILLON	3	465	2	120
LIMOUSIN	8	896	10	490
LORRAINE	8	1737	11	403
MIDI-PYRENEES	26	4160	55	1520
NORD-PAS-DE-CALAIS	18	2958	15	900
PAYS-DE-LA-LOIRE	106	15371	96	5468
PICARDIE	6	1421	6	380
POITOU-CHARENTES	31	6338	22	704
PROVENCE-ALPES-COTE-D'AZUR	1	150	7	85
RHONE-ALPES	12	2072	18	526
TOTAL	**542**	**84 957**	**568**	**25 745**

* : Source = extraction BDPORC de mars 2011

Tableau 2 : synthèse de la surveillance des élevages de l'étage de production plein air au regard de la maladie d'Aujeszky par région (sur l'ensemble des réponses fournies)

	naisseurs		post sevreurs		naisseurs engraisseurs		engraisseurs	
Région	Nombre d'élevages plein air recensés*	Nombre d'élevages dépistés	Nombre d'élevages plein air recensés*	Nombre d'élevages dépistés	Nombre d'élevages plein air recensés*	Nombre d'élevages dépistés	Nombre d'élevages plein air recensés*	Nombre d'élevages dépistés
ALSACE	1	5	0	SO	3	6	14	18
AQUITAINE	13	15	13	2	65	41	177	137
AUVERGNE	18	7	28	0	75	19	90	48
BASSE-NORMANDIE	11	4	5	0	41	37	9	1
BOURGOGNE	26	7	1	0	23	21	21	8
BRETAGNE	16	12	5	0	55	57	25	16
CENTRE	2	79	2	1	50	23	14	12
CHAMPAGNE-ARDENNE	0	SO	0	SO	10	6	2	1
CORSE	4	0	0	SO	81	0	5	0
DOM	7	0	3	0	17	11	10	1
FRANCHE-COMTE	2	2	3	0	9	19	10	11
HAUTE-NORMANDIE	4	1	0	3	8	1	6	1
ILE-DE-France	4	0	0	SO	1	0	2	0
LANGUEDOC-ROUSSILLON	5	2	2	0	23	28	32	16
LIMOUSIN	19	9	9	6	51	23	25	13
LORRAINE	4	0	0	SO	11	12	18	3
MIDI-PYRENEES	14	40	7	8	120	93	101	42
NORD-PAS-DE-CALAIS	6	0	0	SO	9	8	3	0
PAYS-DE-LA-LOIRE	16	40	19	3	92	37	28	9
PICARDIE	2	1	0	SO	2	0	0	3
POITOU-CHARENTES	31	13	3	1	27	8	7	8
PROVENCE-ALPES-COTE-D'AZUR	3	1	3	0	18	19	33	10
RHONE-ALPES	7	22	2	0	41	12	132	182
TOTAL	215	260	105	24	832	481	764	540

SO : sans objet

* : Source = extraction BDPORC de mars 2011

Tableau 3 : Réalisation du dépistage de la maladie d'Aujeszky dans les élevages hors sol de l'étage de production en 2010

Type d'élevage	Naisseurs	Post sevreurs	Engraisseurs	Naisseurs engraisseurs
Nombre d'élevages recensés*	1332	1878	6823	6036
Nombre d'élevages dépistés	55	6	16	213
% d'élevages dépistés	4.1%	0.3%	0.2%	3.5%
Nombre de prélèvements	614	40	218	2755
Nombre moyen de prélèvements / élevage	11	7	14	13

* Extraction BDPorc d'avril 2010 pour la France métropolitaine. La Corse et les départements n'ayant pas fourni les informations sur la réalisation de la surveillance pour la maladie d'Aujezsky sont exclus. Sous le terme Naisseurs, sont regroupés les effectifs de naisseurs et naisseurs post-sevreurs ; sous le terme Post-sevreurs sont regroupés les effectifs de post-sevreurs et post-sevreurs engraisseurs.

Annexe IV : bilan financier

Région	maladie d'Aujeszky nombre de dépistages	Prophy-laxie	police sanitaire	peste porcine classique nombre de dépistages	Prophy-laxie	police sanitaire	brucellose police sanitaire	bilan total
Alsace	609	243 €	490 €	424	1 561 €	0 €	0 €	2 294 €
Aquitaine	2953	3 228 €	92 341 €	519	1 256 €	0 €	0 €	96 825 €
Auvergne	2263	2 017 €	0 €	815	6 €	0 €	-	2 024 €
Bourgogne	1152	412 €	0 €	940	48 112 €	765 €	0 €	49 289 €
Bretagne	8697	1 751 €	591 €	7416	3 502 €	0 €	0 €	5 844 €
Centre	1377	1 744 €	461 €	337	0 €	0 €	0 €	2 205 €
Champagne-Ardenne	678	33 €	261 €	163	0 €	407 €	0 €	701 €
Corse	0	0 €	0 €	22	0 €	0 €	0 €	0 €
DOM	1371	4 611 €	0 €	559	4 329 €	66 €	0 €	9 006 €
Franche-Comté	290	93 €	0 €	80	0 €	0 €	0 €	93 €
Ile de France	0	0 €	0 €	0	0 €	0 €	0 €	0 €
Languedoc Roussillon	510	1 669 €	0 €	28	0 €	0 €	0 €	1 669 €
Limousin	1078	1 220 €	0 €	105	0 €	0 €	0 €	1 220 €
Lorraine	539	300 €	0 €	207	0 €	0 €	0 €	300 €
Midi-Pyrénées	3121	5 344 €	0 €	1515	52 624 €	0 €	3 559 €	61 526 €
Nord Pas de Calais	3630	4 722 €	0 €	809	18 529 €	0 €	0 €	23 250 €
Basse Normandie	1841	130 €	0 €	1316	1 650 €	0 €	0 €	1 780 €
Haute Normandie	234	0 €	0 €	79	0 €	0 €	0 €	0 €
Pays de la Loire	6746	4 209 €	0 €	2445	31 283 €	0 €	878 €	36 370 €
Picardie	451	93 €	0 €	194	0 €	0 €	0 €	93 €
Poitou-charente	990	1 784 €	0 €	433	2 254 €	0 €	6 875 €	10 913 €
Provence Alpes Côté d'Azur	339	293 €	124 €	0	0 €	235 €	0 €	652 €
Rhônes Alpes	1575	1 335 €	897 €	908	8 389 €	0 €	0 €	10 621 €
TOTAL REGIONS	**40444**	**35 230 €**	**95 166 €**	**19314**	**173 495 €**	**1 473 €**	**11 311 €**	**316 674 €**
DGAL		**45 272 €**			**37 289 €**	**1 037 433 €**		
TOTAL	40 444	**80 502 €**	**95 166 €**	19 314	**210 784 €**	**1 038 906 €**	**11 311 €**	**316 674 €**